

## Information et Communication : carnet de crédits

### **NIVEAU 3 : Activités validées par l'ULB (30 ECTS)**

Le doctorant peut valider les activités suivantes. Certains types d'activités sont communs avec le niveau 2 ; les activités ne peuvent toutefois pas être validées deux fois.

Activités scientifiques que le doctorant peut valider :

Types d'activité	Nombre d'ECTS
Séminaire interdisciplinaire parmi ceux proposés par les universités de l'école doctorale	5
Séminaire interdisciplinaire organisé par une université étrangère	5
Encadrement d'un séminaire de recherche inscrit au programme d'une finalité approfondie de 2 <sup>e</sup> cycle	5
Organisation d'un colloque international	5
Communication scientifique dans le cadre d'un colloque international donnant lieu à un article déposé	5
Assistance à trois colloques	5
Séjour de recherche d'une durée minimale de deux mois dans un centre de recherche étranger reconnu internationalement	10
Direction d'un ouvrage collectif ou publication d'un article dans une revue scientifique de qualité, sur sélection par un comité de lecture ou direction d'un numéro spécial d'une revue scientifique	10
Publication d'un ouvrage scientifique	15
Formation complémentaire validée par le comité d'accompagnement (cours d'anglais scientifique, summer schools, etc.)	Maximum 10 (à déterminer par le comité d'accompagnement)
Evaluation des étapes de la thèse (exposé annuel devant le comité d'accompagnement)	Maximum 15 (à déterminer par le comité d'accompagnement)
Séminaire de spécialisation en filière : participation ou encadrement d'étudiants de deuxième cycle, soit en finalité approfondie, soit dans le cadre de séminaires internationaux de spécialisation organisés par la filière	Maximum 10 (à déterminer par le comité d'accompagnement)

Pour chaque activité, mentionnez :

- L'intitulé de l'activité (séminaire, colloque, etc.)
- La date et le lieu
- Le titre de la communication/de l'article (le cas échéant)
- Les références bibliographiques (en cas de publication)
- L'institution organisatrice

Ces informations doivent être accompagnées de la signature du responsable de l'activité (le cas échéant).

### **C. Noms et signatures**

Président du comité d'accompagnement

Représentant de l'université au sein des  
conseils scientifiques de l'école doctorale  
auprès du FNRS